

La profession enseignante à l'avant-garde du XXI^e siècle

de Michel Agnaïeff

Selon l'Unesco, la profession enseignante perd son prestige, et les salaires sont partout à la baisse. Les conditions de travail sont telles qu'elles découragent les plus doués de s'y joindre et poussent les meilleurs enseignants et enseignantes à la quitter.

On s'entend généralement pour dire que le statut des enseignantes et des enseignants ne s'est pas amélioré au cours des 30 dernières années, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Pourtant, la société attend toujours plus de l'éducation et du personnel enseignant. L'enseignement est plus complexe que jamais : problèmes sociaux qui se manifestent en classe, avènement de nouvelles technologies, propension des gouvernements à comprimer aveuglément les budgets, sans réfléchir aux conséquences.

L'Unesco invite ses États membres à rectifier cette situation. En 1994, elle a posé un geste symbolique en déclarant le 5 octobre Journée mondiale des enseignants. Dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants de 1997, Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, invite les pays « à reconnaître le rôle primordial des enseignants pour ce qui est de façonner le monde de demain et à leur accorder la considération et le soutien pratique dont ils ont besoin pour remplir leur mission d'importance vitale ».

Cette question est également abordée dans le rapport de 1996 de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle de l'Unesco, présidée par Jacques Delors, ancien président de l'Union européenne.



Michel Agnaïeff

«On demande beaucoup à l'enseignant, trop même, lorsque l'on attend de lui qu'il remédie aux défaillances des autres institutions, en charge elles aussi de l'éducation et de la formation des jeunes. On lui demande beaucoup, alors que le monde extérieur pénètre de plus en plus l'école», affirme Jacques Delors

dans *L'éducation : un trésor est caché dedans*.

Le rôle des enseignantes et des enseignants est au cœur du rapport Delors, soit que l'éducation est vitale pour le développement personnel, communautaire et mondial. Elle a pour rôle de permettre à chacun d'entre nous, sans exception et tout au long de notre vie, de nous épanouir.

APPRENDRE LA VIE DURANT

L'apprentissage la vie durant est l'une des notions-phares du XXI^e siècle. Comme le monde s'ouvre à l'école, l'école doit elle aussi s'ouvrir au monde. Bref, l'éducation doit, pour être pertinente et efficace, pénétrer la collectivité et les lieux de travail. Elle doit relever les défis d'un monde et de modes de vie en évolution rapide.

Les méthodes traditionnelles, quantitatives et fondées sur les connaissances, doivent céder la place à un nouveau système d'éducation où chacun recevra les moyens de profiter d'occasions d'apprentissage tout au long de sa vie.

Selon le rapport Delors, l'éducation compte quatre piliers :

- apprendre à connaître, en acquérant une culture générale suffisamment étendue;
- apprendre à faire, en agissant de manière créatrice sur son milieu;

Au Canada et ailleurs dans le monde, la condition de la profession enseignante se détériore; pourtant, les enseignantes, les enseignants et l'éducation sont essentiels au développement mondial.

- apprendre à être, pour mieux s'épanouir et être en mesure d'agir avec une capacité toujours renforcée d'autonomie, de jugement et de responsabilité personnelle;
- apprendre à vivre ensemble, en réalisant des projets communs dans toutes les sphères de l'activité humaine, tout en étant conscient des interdépendances.

D'après la Recommandation sur la condition de la profession enseignante, adoptée en 1966 par l'Unesco et l'Organisation internationale du travail, «la condition des enseignants devrait être à la mesure des besoins en matière d'éducation, compte tenu des buts et objectifs à atteindre dans ce domaine».

On peut espérer que les attentes croissantes dont font l'objet les systèmes d'éducation du monde aboutiront à un examen du rôle vital des enseignantes et des enseignants à l'aube du XXI^e siècle. ■

La Commission canadienne pour l'Unesco conseille le gouvernement du Canada sur ses rapports avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle favorise la coopération entre des organismes canadiens et l'Unesco et organise des activités au Canada dans le cadre des programmes de l'Unesco et à l'appui de ses objectifs.

On peut obtenir la trousse de discussion sur le rapport Delors auprès de la Commission canadienne pour l'Unesco au 350 rue Albert, C.P. 1047, Ottawa ON K1P 5V8 ou au site web de l'Unesco à <http://www.unesco.org/general/fre/publish/delors-fre.html>. Michel Agnaïeff, ancien directeur général de la Centrale de l'enseignement du Québec, est président de la Commission canadienne pour l'Unesco.